

CANADA
DISTRICT DU QUEBEC
N^o DIVISION : 01-MONTREAL
N^o COUR : 500-11-055443-184
N^o DOSSIER : 41-2435956
N^o BUREAU : 365779-001

C O U R S U P É R I E U R E
« Chambre commerciale »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

CIRCO DE BAKUZA CRÉATION S.A.,
Personne morale faisant affaire au 24, avenue du
Mont-Royal Ouest, bureau 501, dans la ville de
Montréal, dans la province de Québec, H2T 2S2.

AVIS DE LA PROPOSITION AUX CRÉANCIERS

(article 51 de la Loi)

Avis est donné que Circo de Bakuza Création S.A. de Montréal (Québec) a déposé une proposition entre nos mains le 7 janvier 2019 en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Ci-inclus une copie de la proposition, d'un état succinct de son actif et de son passif ainsi qu'une liste des créanciers visés par la proposition et dont les réclamations se chiffrent à 250 \$ ou plus, une preuve de réclamation, une formule de votation et une copie du rapport du syndic sur la proposition.

Une assemblée générale des créanciers de la débitrice sera tenue au bureau du syndic situé au 600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000, Montréal (Québec), le 28 janvier 2019 à 10 h.

Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, au moyen d'une résolution, accepter la proposition, telle que formulée ou telle que modifiée à l'assemblée. Si la proposition est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le Tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou pour la catégorie des créanciers visés.

Les preuves de réclamation, procurations et formules de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée doivent être au préalable déposées entre nos mains.

Fait à Montréal, ce 11 janvier 2019.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic autorisé en insolvabilité

Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, SAI
Responsable désigné



Raymond Chabot Inc.

An affiliate of
Raymond Chabot Grant Thornton
LLP
Suite 2000
National Bank Tower
600 de La Gauchetière Street West
Montréal (QC) H3B 4L8
Phone: (514) 879-1385
Fax: (514) 878-2100
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT OF QUEBEC
DIVISION NO.: 01-MONTREAL
COURT NO. : 500-11-055443-184
FILE NO. : 41-2435956
OFFICE NO. : 365779-001

S U P E R I O R C O U R T
" Commercial Division "

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF:

CIRCO DE BAKUZA CRÉATION S.A.

NOTICE OF PROPOSAL TO CREDITORS

(section 51)

Take notice that Circo de Bakuza Création S.A. in the City of Montréal (Quebec) has lodged with us a proposal under the *Bankruptcy and Insolvency Act* on January 7, 2019.

Copy of the debtor's proposal, a condensed statement of its assets and liabilities, a list of the creditors affected by the proposal and whose claims amount to \$250 or more, a proof of claim, a letter of votation and a copy of the trustee's preliminary report are enclosed herewith.

A general meeting of the creditors of the debtor will be held at the trustee's office located at 600 de La Gauchetière Street West, Suite 2000, Montreal (Quebec), on January 28, 2019 at 10:00 a.m.

The creditors or any class of creditors qualified to vote at the meeting may, by resolution, accept the proposal made by the debtor either as made or as modified at the meeting. If so accepted and if approved by the Court, the proposal will bind all creditors or the class or creditors affected.

Proofs of claim, proxies and voting letters intended to be used at the meeting must be lodged with us prior thereto.

Dated at Montréal, on January 11, 2019.

RAYMOND CHABOT INC.
Licensed Insolvency Trustee

Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, LIT
Trustee in charge

CANADA
DISTRICT DU QUEBEC
N° DIVISION : 01-MONTREAL
N° COUR : 500-11-055443-184
N° DOSSIER : 41-2435956
N° BUREAU : 365779-001

C O U R S U P É R I E U R E
« Chambre commerciale »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **CIRCO DE BAKUZA CRÉATION S.A.**,
Personne morale faisant affaire au 24, avenue du
Mont-Royal Ouest, bureau 501, dans la ville de
Montréal, dans la province de Québec, H2T 2S2.

La Proposante

-et-

RAYMOND CHABOT INC., (SR0163)
Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, SAI
Responsable désigné

Syndic autorisé en insolvabilité

PROPOSITION

(article 50 de la Loi)

Nous, Circo de Bakuza Créations S.A., la Proposante nommée ci-dessus, soumettons à nos créanciers la Proposition suivante en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* :

1. RÉGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS GARANTIS

Vu les garanties qui leur sont consenties, nous nous engageons à assumer intégralement les sommes dues aux créanciers garantis, en totalité ou selon toute entente à intervenir avec ces créanciers, dans la mesure où ces garanties seraient valides et opposables à un syndic autorisé en insolvabilité.

Dans le cas contraire, ces créanciers garantis seront considérés comme créanciers non garantis sans droit à un rang prioritaire.

2. MONTANT OFFERT POUR DISTRIBUTION

Nous offrons de remettre au syndic à la Proposition une somme totale de 50 000 \$ (le « Montant offert pour distribution »).

Le paiement au syndic sera effectué dans les cent-vingt (120) jours suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition.

3. RÉGLEMENT DES HONORAIRES

Les honoraires et débours du syndic, ainsi que le paiement des frais accessoires de comptabilité, légaux et autres, découlant de la présente procédure et incluant les frais encourus pour la préparation de ladite Proposition ou de toute proposition amendée s'il en est, ainsi que ceux impayés et encourus durant l'avis d'intention, seront payés, en priorité, en sus du Montant offert pour distribution aux créanciers, conformément à l'article 136 (1) b) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

L'acquittement des comptes d'honoraires par la Proposante tiendra lieu d'approbation.

4. RÈGLEMENT DE CERTAINES RÉCLAMATIONS DE LA COURONNE

Les réclamations de Sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province qui étaient dues à la date du dépôt de l'avis d'intention, s'il y a lieu, ou au dépôt de la proposition pour les montants de nature à faire l'objet d'une demande aux termes du paragraphe 224 (1.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou de toute disposition législative provinciale identique, pour l'essentiel, aux dispositions de ce paragraphe, seront payées en totalité, en sus du Montant offert pour distribution prévu au paragraphe 2, avec les intérêts et pénalités y afférents en vertu des lois, règlements et décrets applicables, dans les six (6) mois suivants l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition, mais avant le règlement des créanciers prévu aux paragraphes 5, 6 et 7.

5. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES EMPLOYÉS

Les réclamations des employés à titre de salaires impayés, de même que les sommes dues à titre de vacances des employés toujours en fonction auprès de la Proposante, seront acquittées par la Proposante dans le cours normal des opérations.

Par contre, les réclamations des employés qui ne sont plus en poste, à la date de la proposition, seront acquittées conformément aux articles 81.3 et 136 (1) (d) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. Ces réclamations seront acquittées, en priorité, à même les sommes offertes pour distribution aux créanciers.

Conformément à l'article 60 (1.4) LFI, AUX FINS DE VOTE sur toutes questions relatives à la proposition faite par un employeur, personne n'a de réclamation à faire valoir pour les montants dus en conformité de l'article 136 (1) d) LFI.

6. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS NON GARANTIS AVEC DROIT À UN RANG PRIORITAIRE

Les réclamations de créanciers non garantis avec droit à un rang prioritaire, décrites aux alinéas 136 (1)(a) à 136 (1)(j) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, autres que les honoraires du syndic et les réclamations des employés prévues respectivement aux paragraphes 3 et 5, seront payées en entier en priorité sur toutes les réclamations des créanciers non garantis dans les cent-quatre-vingt (180) jours suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition.

7. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS NON GARANTIS

- a) Que le premier 250 \$, dû à chacun des créanciers non garantis, soit payé à 100 %.
- b) Que tout excédent de réclamation de créancier ordinaire soit quittancé par le partage au prorata de l'excédent des sommes versées selon le paragraphe 2, déduction faite des sommes distribuées en vertu des paragraphes 5, 6 et 7 a).

8. QUITTANCE

Conformément à l'article 50 (13) de la Loi, la Proposition constitue une transaction sur toute réclamation contre les administrateurs, actuels et anciens, de la Proposante, qui soit antérieure au dépôt de l'avis d'intention et qui vise les obligations de la Proposante dont ils peuvent être, ès qualités, responsables en droit. Par ailleurs, la proposition, dès son approbation, constituera une quittance en faveur de tout administrateur actuel ou ancien relativement à de telles obligations. Rien aux présentes ne saurait être interprété comme une reconnaissance de responsabilité ou d'obligation de la part des administrateurs.

9. ENGAGEMENTS

Les engagements à l'égard des biens fournis, des services rendus et autres considérations, fournis après la date du dépôt de la Proposition, seront acquittés par la Proposante dans le cours normal des affaires.

10. PERSONNES LIÉES

La Proposante fera en sorte que les personnes qui lui sont liées, aux termes de l'article 4 de la Loi, renoncent à faire valoir quelque réclamation que ce soit payable selon les termes du paragraphe 7 de la Proposition, s'il y a approbation de la Proposition.

11. NOMINATION D'INSPECTEURS

La Proposante accepte la nomination d'au plus cinq (5) inspecteurs à être nommés par les créanciers, lors de l'assemblée générale des créanciers convoquée pour considérer la présente Proposition. Ces inspecteurs auront les pouvoirs prévus à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, ainsi que les pouvoirs de reporter le paiement des sommes prévues au paragraphe 2, pour un délai maximal de six (6) mois.

Les inspecteurs exerceront leurs pouvoirs tant que le syndic n'aura pas émis le certificat d'exécution intégrale de la Proposition, conformément à l'article 65.3 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

12. OPÉRATIONS SOUS-ÉVALUÉES ET TRAITEMENTS PRÉFÉRENTIELS

Le syndic ne sera pas investi des pouvoirs prévus aux articles 95 à 101 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

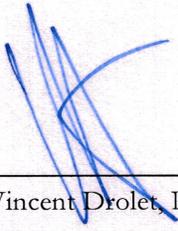
13. DISTRIBUTION

Raymond Chabot inc. agira comme syndic à la présente Proposition, et le Montant offert pour distribution payable en vertu du paragraphe 2 sera versé intégralement entre ses mains pour être distribué aux créanciers, conformément aux termes des paragraphes 5, 6 et 7 de la présente Proposition.

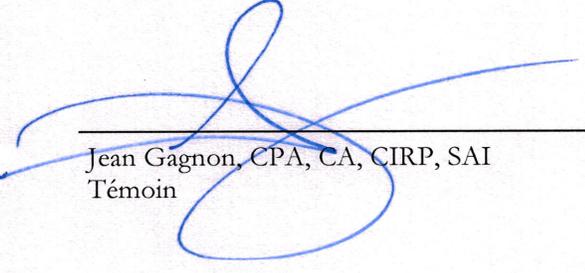
14. DÉROGATION

Toute dérogation de la part de la Proposante, à une ou plusieurs clauses ci-devant mentionnées, sera considérée comme un défaut en vertu de la présente Proposition.

Fait à Montréal, le 7 janvier 2019.



Vincent Drolet, Président



Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, SAI
Témoin

District de: Québec
 No. division: 1
 No. cour: 500-11-055443-184
 No. dossier: 41-2435956

FORMULAIRE 78

Bilan (Proposition commerciale)

(paragraphe 50(2) et 62(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de Circo de Bakuza Création S.A.

Personne morale faisant affaire au 24, avenue du Mont-Royal Ouest, bureau 501, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec, H2T 2S2.

Originale

Modifiée

Au Débiteur:

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude ce formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date du dépôt de votre proposition (ou de votre avis d'intention, le cas échéant) le 7^{ième} jour de janvier 2019. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)		
1.	Créanciers non garantis: voir liste A	\$1,495,791.06
2.	Créanciers garantis : voir liste B	\$1,962,460.00
3.	Créanciers privilégiés : voir liste C	\$0.00
4.	Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D)	\$0.00
	pouvant être réclamées pour une somme de	\$0.00
Total du passif		\$3,458,251.06
Surplus		\$0.00

ACTIF (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)		
1.	Inventaire	\$0.00
2.	Aménagements	\$0.00
3.	Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
	Bonnes	\$166,000.00
	Douteuses	\$1,268,325.00
	Mauvaises	\$385,335.00
	Estimation des créances qui peuvent être réalisées	\$227,888.00
4.	Lettres de change, billets à ordre, etc. : voir liste F	\$0.00
5.	Dépôts en Institutions financières	\$0.00
6.	Espèces	\$0.00
7.	Bétail	\$0.00
8.	Machines, outillage et installation	\$72,967.00
9.	Immeubles et biens réels : voir liste G	\$0.00
10.	Ameublement	\$0.00
11.	REER, FERR, Assurances-vie etc	\$0.00
12.	Valeurs mobilières,(actions, obligations, débetures etc.)	\$0.00
13.	Droits en vertu de testaments	\$0.00
14.	Véhicules	\$1.00
15.	Autres biens : voir liste H	\$276,312.00
<i>Si le Débiteur est une personne morale, ajoutez:</i>		
	montant du capital souscrit	
	montant du capital payé	
	Solde souscrit et impayé	
	Estimation du solde qui peut être réalisé	
Total de l'actif		\$577,168.00
Déficit		\$2,881,083.06

Je, Vincent Drolet, de Circo de Bakuza Création S.A. de Montréal dans la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, au meilleur de ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de ses affaires en ce 7^{ième} jour de janvier 2019 et indiquent au complet tous ses biens de quelque nature qu'ils soient, en sa possession et réversibles, tels que définis par l'article 67 de la Loi.

ASSERMENTÉ (ou DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT)
 devant moi Montréal
 dans la province de Québec,
 ce 7^{ième} jour de janvier 2019

Philippe Daneau
 Commissaire à
 l'assermentation
 pour la province
 de Québec



Signature du Débiteur

Liste "A"
Créanciers non garantis
 Circo de Bakuza Création S.A.

No	Nom du créancier	Adresse	Montant de réclamation
1	24 Mont Royal Ouest	5005, rue Jean-Talon Ouest, bureau 310, Montréal, Québec, Canada, H4P 1W7	\$32,109.91
2	5th Wall Agency	85, rue Saint-Paul, bureau 205, Montréal, Québec, Canada, H2Y 3V4	\$340,232.92
3	9290-2790 Québec inc.	200, rue Bates, bureau 303, Montréal, Québec, Canada, H3S 1A3	\$3,231.37
4	ADT Canada inc.	8481, boul. Langelier, Montréal, Québec, Canada, H1P 2C3	\$201.98
5	Agence du revenu du Canada	4695, boul. de Shawinigan-Sud, Shawinigan, Québec, Canada, G9P 5H9	\$0.00
6	Alt Films Communications	7538, avenue de Chateaubriand, Montréal, Québec, Canada, H2R 2M6	\$3,808.56
7	Auxiliary (Spry+Mighty)	150, 22nd Street West, Ground floor, New York, New York, USA, 10011-	\$7,796.40
8	Axel Le Roux	63, rue de Montreuil, Paris, ., France, 75011	\$5,017.63
9	Banque de Développement du Canada	5, Place Ville-Marie, bureau 400, Montréal, Québec, Canada, H3B 5E7	\$192,400.00
10	Belfor	4040, boul. Poirier, Saint-Laurent, Québec, Canada, H4R 2A5	\$2,431.73
11	Bell Canada	C.P. 8712, Succursale Centre-Ville, Montréal, Québec, Canada, H3C 3P6	\$787.67
12	Bell Conférences inc.	5099, Creekbank Road, B4, Mississauga, Ontario, Canada, L4W 5N2	\$666.91
13	Bell Média inc.	9, Channel Nine Court, Toronto, Ontario, Canada, M1S 4B5	\$22,995.00
14	Big HQ	1110, Yonge Street, bureau 301, Toronto, Ontario, Canada, M4W 2L6	\$14,407.50
15	Billet à payer	(ADRESSE INCONNUE) 600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000, Montréal, Québec, Canada, H3B 4L8	\$14,933.33
16	Bourdages, Marie-Pier	1670, rue Marie-Anne Est, Montréal, Québec, Canada, H2T 2E1	\$1,300.00
17	Cedarome	21, rue Paul-Gauguin, Candiac, Québec, Canada, J5R 3X8	\$120,000.00
18	Cégep du Vieux Montréal	255, rue Ontario Est, Montréal, Québec, Canada, H2T 2S2	\$2,874.38
19	Centre de Recherches et d'Analyses sur les Corporations (CRAC)	4428, boul. Saint-Laurent, bureau 500, Montréal, Québec, Canada, H2W 1Z5	\$788.50
20	Chladek, Karel	6594, rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Canada, H2S 2R9	\$1,000.00
21	Code-X traduction et localisation	730, avenue Green, Montréal, Québec, Canada, H4C 2J9	\$1,207.24
22	Cogeco (proposition)	C.P. 2514, succursale B, London, Ontario, Canada, N6A 4G9	\$747.78
23	Cole International - New York	42, 100 Walnut Street, Champlain, New York, USA, 12919-	\$1,039.81
24	Cole International - Québec	670, avenue Orly, Dorval, Québec, Canada, H9P 1E9	\$70.14
25	Commission des normes du travail - Québec	400, boulevard Jean-Lesage Hall Est, 4e étage, bureau 400, Québec, Québec, Canada, G1K 8W1	\$1,272.00
26	Contreras, Maria	742, rue des Érables, Montréal, Québec, Canada, H2E 2R9	\$2,850.00
27	Critical Mass Events llc	59, Kent Street, 3B, Brooklyn, New York, USA, 11222-	\$649.70
28	CSST - Montréal Centre-Ville	C.P. 11493, succ. Centre-Ville, Montréal, Québec, Canada, H3C 5S1	\$342.99
29	Demers Beaultne S.E.N.C.R.L.	1800, avenue McGill Collège, bureau 600, Montréal, Québec, Canada, H3A 3J6	\$15,390.56
30	Électro Performance GL inc.	2711, rue Industriel, Chambly, Québec, Canada, J3L 4W3	\$22,191.59
31	Emilien Rotival	25, rue des Tanneurs, Lille, ., France, 59800	\$909.58
32	Emilien Rotival	25, rue des Tanneurs, Lille, ., France, 59800	\$4,667.14
33	ESC Corporate Services Ltd	4428, boul. Saint-Laurent, bureau 500, Saint-Laurent, Québec, Canada, H2W 1Z5	\$520.84
34	Eudenet Canada inc.	1255, boul. Robert-Bourassa, bureau 1008, Montréal, Québec, Canada, H3B 3W6	\$13,353.51
35	Fabien Fulchiron inc.	8000 rue Fabre, Montréal, Québec, Canada, H2E 2C2	\$5,001.41
36	Fairmount Le Reine Élizabeth	900, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, Canada, H3B 4A5	\$22,282.33
37	Filmmaster Events	353, rue Ferdinand, Montréal, Québec, Canada, H4C 2S6	\$184,877.47
38	Forest, James	6717, des Écores, Montréal, Québec, Canada, H2G 2J9	\$19,163.73
39	Geneviève Blouin	2206, avenue Harvard, Montréal, Québec, Canada, H4A 2W2	\$60.96
40	George Simeo	6540, boul. Saint-Laurent, Montréal, Québec, Canada, H2S 3C6	\$2,529.45
41	Ginette Carré	363 rue Père-Lacombe, Québec, Québec, Canada, G1K 0A5	\$5,000.00

Débiteur

7ième jour de janvier 2019

Date

Liste "A"
Créanciers non garantis
 Circo de Bakuza Création S.A.

No	Nom du créancier	Adresse	Montant de réclamation
42	Goodship, Francis	1941, rue du Centre, Montréal, Québec, Canada, H3K 1J1	\$1,000.00
43	Hélène Hayot	1540 ave. Bernard, Outremont, Québec, Canada, H2V 1W8	\$12,000.00
44	Himalaya Conseil	6596, rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Canada, H2S 2R9	\$16,329.12
45	Jobillico inc.	585, boul. Charest Est, bureau 900, Québec, Québec, Canada, G1K 3J2	\$1,948.83
46	Joel Fitzpatrick Studios	4807, rue Garnier, #7, Montréal, Québec, Canada, H2J 3S8	\$32,255.66
47	La Petite Lumière SARL	9, rue Cels, Paris, ,, France, 75014	\$2,995.60
48	Lambert, Catherine	6621, rue de Normanville, Montréal, Québec, Canada, H2S 2B8	\$7,668.83
49	LCM Avocats Inc.	600, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 2700, Montréal, Québec, Canada, H3A 3J2	\$7,231.81
50	Lucas Ranché	25 rue Berthelot, Ivry sur Seine, Val-de-Marne, France, 94200	\$557.78
51	Merx	C.P. 11684, succursale Centre-Ville, Montréal, Québec, Canada, H3C 6H4	\$25.29
52	Michel Buttiers	3825 ave. Lacombe, Montréal, Québec, Canada, H3T 1M3	\$5,000.00
53	Michel Dubé	228 boul. de Gaulle, Lorraine, Québec, Canada, J6Z 4P3	\$10,000.00
54	Ministère du revenu du Québec (Impôt)	3e étage, secteur R23DGR 1600, René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, Canada, H3H 2V2	\$0.00
55	Ministère du revenu du Québec (TPS) - Montréal, Quebec	3e étage, secteur R23DGR 1600, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, Canada, H3H 2V2	\$0.00
56	Ministère du revenu du Québec (TVQ) - Montréal, Quebec - Montréal, Quebec	3e étage, Secteur R23DGR 1600, boul. René-Levesque Ouest, Montréal, Québec, Canada, H3H 2V2	\$785.00
57	NewALL Communications inc.	5890, avenue Monkland, Montréal, Québec, Canada, H4A 1G2	\$671.19
58	Osama Jeljeli	1353, rue Sainte-Catherine Est, Montréal, Québec, Canada, H2L 2H7	\$5,333.34
59	Osler, Hoskin & Harcourt	1000, rue de La Gauchetière Ouest, bur. 2100, Montréal, Québec, Canada, H3B 4W5	\$20,632.29
60	Paloma Gonzalez	18 ave. Rodney, Pointe-Claire, Québec, Canada, H9R 4L7	\$10,000.00
61	Performance Media Sport International inc.	88, rue de la Natashquan, Terrebonne, Québec, Canada	\$1,149.75
62	Pixmob Eski inc. & Co	103, rue Louvain Ouest, Montréal, Québec, Canada, H2N 1A3	\$16,402.84
63	Productions Sarravox inc.	2245 Viau, suite 205, Montréal, Québec, Canada, H1V 3E6	\$100,000.00
64	Prospec	1751, rue Richardson, bureau 3.108, Montréal, Québec, Canada, H3K 1G6	\$220.75
65	Receveur Général du Canada (PPS)	Service Canada (PPS) 4900, rue Yonge, AR Finance, 1er étage, Toronto, Ontario, Canada, M2N 6A8	\$0.00
66	Reinhart Marville Torre	58, avenue Kléber, Paris, ,, France, 75116	\$23,650.44
67	Scapin	4555, boul. des Grandes-Prairies, Montréal, Québec, Canada, H1R 1A5	\$425.41
68	Scorpio	6360, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, Canada, H1N 2E1	\$1,069.29
69	Service Canada (trop versé assurance chômage)	Centre de traitement Boucherville C.P. 60, Boucherville, Québec, Canada, J4B 5E6	\$0.00
70	Service de courrier Top Gun inc.	C.P. 54, succursale Place d'Armes, Montréal, Québec, Canada, H2Y 3E9	\$109.13
71	Service d'entretien Propret	5500, rue Fallum, bureau 300, Montréal, Québec, Canada, H2G 2H3	\$1,921.50
72	Servomax inc.	1790, rue Beaulac, Saint-Laurent, Québec, Canada, H2T 2S2	\$6,691.68
73	Shutterstock	350, Fifth Avenue, 21st floor, New York, New York, USA, 10118-	\$1,286.41
74	Sisto Entertainment & Business Law Services inc.	121, rue Roger-Pilon, Dollard-des-Ormeaux, Québec, Canada, H9B 1A8	\$4,107.26
75	Stefan Miljevic	3954, rue de Mentana, Montréal, Québec, Canada, H2L 3R8	\$3,024.13
76	Stéphanie Sanchez	1179-A, chemin Alderbrooke, Sutton, Québec, Canada, JOE 2K0	\$350.00
77	Studiosappollo	200-5455, avenue de Gaspé, Montréal, Québec, Canada, H2T 3B3	\$1,379.70
78	The Foxglove Concern	5221, rue Hingston, Montréal, Québec, Canada, H3X 3R5	\$1,724.63
79	Thorens Solutions	4200, boul. Saint-Laurent, bureau 709, Montréal, Québec, Canada, H2W 2R2	\$15,521.64
80	Thorens Solutions inc.	4200, boul. Saint-Laurent, bureau 709, Montréal, Québec, Canada, H2W 2R2	\$17,335.65

Débiteur

7ième jour de janvier 2019

Date

Liste "A"
Créanciers non garantis
Circo de Bakuza Création S.A.

No	Nom du créancier	Adresse	Montant de réclamation
81	U.S. Customs and Border Protection	1300 Pennsylvania Ave. NW, Washington, District de Columbia, USA, 20229-	\$65.85
82	United Parcel Service du Canada Ltée	Case postale 6157, Moncton, Nouveau-Brunswick, Canada, E1C 9W9	\$19.54
83	Université du Québec à Chicoutimi	555, boul. de l'Université, Chicoutimi, Québec, Canada, G7H 2B1	\$70.02
84	Vidéotron Ltée	C.P. 11078, Succursale Centre-Ville, Montréal, Québec, Canada, H3C 5B7	\$779.35
85	Vision Grand Format	5569, rue Verdun, Verdun, Québec, Canada, H4H 1L2	\$10,333.37
86	VLS Event Technology	680, avenue Roland-Garros, Buc, ., France, 78530	\$68,719.06
87	Xavier Tremblay	20, rue Hogues, app. 5, Sainte-Thérèse, Québec, Canada, J7E 3C6	\$2,200.00
88	Xerox Canada Ltée	3400, boul. Maisonneuve Ouest, bureau 900, Montréal, Québec, Canada, H3Z 3G1	\$11,272.99
89	XYZ Technologie Culturelle inc.	5700, rue Fullum, Montréal, Québec, Canada, H2G 2H7	\$413.91
Total:			\$1,495,791.06



Débiteur

7ième jour de janvier 2019

Date

Liste "B"
Créanciers garantis
Circo de Bakuza Création S.A.

No	Nature de la réclamation Détails de la garantie	Date de la garantie	Montant de la réclamation	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non-garanti de la réclamation
1	Agence du revenu du Canada 4695, boul. de Shawinigan-Sud Shawinigan, Québec, G9P 5H9		\$131,000.00	\$0.00	\$0.00	\$131,000.00
2	Banque de Développement du Canada 5, Place Ville-Marie, bureau 400 Montréal, Québec, H3B 5E7 CAR - Créances AUT - Crédits d'impôts à recevoir MOI - Ameublement et équipement informatique AUT - Placement dans les filiales, au coût VEH - Véhicules CAR - Avances aux filiales CAR - Avances aux actionnaires CAR - Avances à une compagnie sous contrôle commun	24 oct. 2018	\$219,465.00	\$23,834.25	\$0.00	\$195,630.75
3	Caisse Populaire Desjardins Canadienne Italienne 1, Complexe Desjardins, Succ Desjardins, 38e étage Montréal, Québec, H5B 1B2 CAR - Créances AUT - Crédits d'impôts à recevoir CAR - Avances aux filiales CAR - Avances aux actionnaires CAR - Avances à une compagnie sous contrôle commun	24 oct. 2018	\$980,000.00	\$499,386.03	\$0.00	\$480,613.97
4	Investissement Québec 'IQ' 413, rue Saint-Jacques, bureau 500 Montréal, Québec, H2Y 1N9 CAR - Créances AUT - Crédits d'impôts à recevoir MOI - Ameublement et équipement informatique AUT - Placement dans les filiales, au coût VEH - Véhicules CAR - Avances aux filiales CAR - Avances aux actionnaires CAR - Avances à une compagnie sous contrôle commun	24 oct. 2018	\$452,440.00	\$49,133.64	\$0.00	\$403,306.36
5	Meridian Onecap Credit Corp. 4710 Kingsway, Suite 1500 Burnaby, Colombie-Britannique, V5H 4M2 MOI - Ameublement et équipement informatique	25 oct. 2018	\$1.00	\$0.11	\$0.00	\$0.89
6	Ministère du Revenu du Québec (Mtl) 1600, René-Lévesque Ouest, 3e étage, secteur R23CPF Montréal, Québec, H3H 2V2		\$43,782.00	\$0.00	\$0.00	\$43,782.00
7	PME Montréal 630 rue Sherbrooke Ouest, Bureau 700 Montréal, Québec, H3A 1E4 CAR - Créances AUT - Crédits d'impôts à recevoir MOI - Ameublement et équipement informatique AUT - Placement dans les filiales, au coût VEH - Véhicules CAR - Avances aux filiales CAR - Avances aux actionnaires CAR - Avances à une compagnie sous contrôle commun	24 oct. 2018	\$126,325.00	\$0.00	\$0.00	\$126,325.00


Débiteur

7ième jour de janvier 2019

Date

Liste "B"
Créanciers garantis
 Circo de Bakuza Création S.A.

No	Nature de la réclamation Détails de la garantie	Date de la garantie	Montant de la réclamation	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non-garanti de la réclamation
8	Salaires et vacances (ADRESSE INCONNUE) 600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000 Montréal, Québec, H3B 4L8 CAR - Créances AUT - Crédits d'impôts à recevoir CAR - Avances aux filiales CAR - Avances aux actionnaires CAR - Avances à une compagnie sous contrôle commun	7 janv. 2019	\$9,445.00	\$4,812.97	\$0.00	\$4,632.03
9	Sterling TSS Financement Corporatif inc. 9812 boul. du Golf Montréal, Québec, H1J 2Y7 VEH - Véhicules	25 oct. 2018	\$1.00	\$0.00	\$0.00	\$1.00
10	VW Crédit Canada Inc. 300-4865, rue Marc-Blain Saint-Laurent, Québec, H4R 3B2 VEH - Véhicules	24 oct. 2018	\$1.00	\$0.00	\$0.00	\$1.00
Total:			\$1,962,460.00	\$577,167.00	\$0.00	\$1,385,293.00



Débiteur

7ième jour de janvier 2019

Date



Raymond Chabot inc.

**Société affiliée de
Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.**
Tour de la Banque Nationale
600, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 2000
Montréal (QC) H3B 4L8
Tél.: (514) 879-1385
Télec.: (514) 878-2100
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT DU QUEBEC
N° DIVISION : 01-MONTREAL
N° COUR : 500-11-055443-184
N° DOSSIER : 41-2435956
N° BUREAU : 365779-001

COUR SUPÉRIEURE
« Chambre commerciale »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **CIRCO DE BAKUZA CRÉATION S.A.**

La Partie proposante ou la Débitrice

-et-

RAYMOND CHABOT INC., (SR0163)
Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, SAI
Responsable désigné

Syndic autorisé en insolvabilité

**RAPPORT DU SYNDIC DÉSIGNÉ SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES
ET DES FINANCES DE LA PARTIE PROPOSANTE**
(articles 50 (10) et 50 (5) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

PRÉAMBULE

La *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ordonne au syndic de surveiller les affaires et finances de la Partie proposante, depuis le dépôt de la proposition jusqu'à son approbation par le tribunal. De plus, le syndic doit faire, relativement aux affaires et aux biens, une évaluation et une investigation qui lui permettent d'estimer, avec un degré suffisant d'exactitude, la situation financière de la Partie proposante et la cause de ses difficultés financières, et d'en faire rapport aux créanciers.

À cet effet, veuillez prendre connaissance du présent rapport qui traite de l'état des affaires et finances de la Partie proposante et résume la proposition faite aux créanciers.

Fait à Montréal, le 10 janvier 2019

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic autorisé en insolvabilité

Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, SAI
Responsable désigné

1. HISTORIQUE ET CAUSES DES DIFFICULTÉS

La Société

Circo de Bakuza Création S.A. a été constituée le 16 juin 2003 en vertu du régime constitutif québécois. La société exerce ses activités dans le domaine de la conception, la production et la réalisation d'événements corporatifs et culturels, et agit à titre d'agence de création à travers des mandats nationaux et internationaux.

Les activités de la Débitrice sont réparties entre son siège social, situé à Montréal, et ses bureaux à Paris, en France. La société compte environ 8 employés et de multiples pigistes, en fonction de ses différents projets.

Les actionnaires et administrateurs de la Débitrice sont Messieurs Vincent Drolet et Roshan Soomarchun ainsi que Madame Julie Brassard.

Les difficultés rencontrées par la Débitrice

La direction explique la détérioration financière par les éléments suivants :

- Un chiffre d'affaires en décroissance, en partie en raison du caractère imprévisible de l'industrie et des projets qui lui sont accordés;
- Des difficultés à percevoir certains comptes clients importants;
- Des lacunes dans la gestion des risques liés à la réalisation de projets à l'étranger et dans la gestion des coûts lors de la réalisation des projets; et
- Des frais fixes élevés par rapport au chiffre d'affaires réduit de la Débitrice.

Le 25 octobre 2018, après avoir constaté son impossibilité de faire face à ses obligations au fur et à mesure de leur échéance, la Débitrice a déposé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers.

Dans le délai prévu par la Loi, la Partie proposante a, par la suite, déposé une proposition auprès du Séquestre officiel, laquelle est résumée à la section 6 du présent rapport.

2. SITUATION FINANCIÈRE

Nous avons procédé à une analyse des états financiers pour les exercices terminés les 31 juillet 2016 à 2018.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces états financiers et, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet.

Le sommaire du bilan aux 31 juillet 2016, 2017 et 2018 est le suivant (en milliers de dollars) :

(Non audité, en 000 \$)	2018	2017	2016
Actif à court terme			
Encaisse	-	-	754
Débiteurs	1 355	1 182	699
Projets en cours	(49)	308	444
Autres actifs	(27)	60	42
Avances aux administrateurs	102	93	52
Avances à une filiale	76	-	153
	1 457	1 643	2 144
Avances à une filiale	74	209	-
Avance à une société sous contrôle commun	187	120	-
Placement dans la filiale en propriété exclusive, au coût	7	7	7
Immobilisations corporelles	62	83	89
Total de l'actif	1 787	2 062	2 240
Passif à court terme			
Découvert bancaire	46	33	-
Emprunt bancaire	980	310	-
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 262	1 303	1 739
Billet à payer à une société privée	100	100	100
Billets à payer à des particuliers	34	35	40
	2 422	1 781	1 879
Dette à long terme	1 138	1 180	448
Total du passif	3 560	2 961	2 327
Capitaux propres négatifs	(1 773)	(899)	(87)
Total du passif et des capitaux propres	1 787	2 062	2 240

Il ressort de ce tableau les éléments suivants :

- Conséquences de pertes répétitives, les liquidités de la Débitrice se sont détériorées de façon importante depuis 2016;
- Parmi les comptes débiteurs au 31 juillet 2018, plus de 700 000 \$ concernent des sommes dont le recouvrement est incertain et qui n'ont toujours pas été perçues en date des présentes;
- Les actifs sont entièrement grevés en faveur des créanciers garantis Desjardins, Banque de Développement du Canada, Investissement Québec et PME Montréal, de même que certains crédits-baux sur des biens spécifiques.

Le sommaire des résultats des exercices se terminant les 31 juillet 2016, 2017 et 2018 est le suivant (en milliers de dollars) :

(Non audité, en 000 \$)	2018	2017	2016
Revenus	4 911	5 452	6 893
Coût des projets	4 505	5 149	5 832
Bénéfice brut	406	303	1 061
Marge brute	8,3%	5,6%	15,4%
Frais d'exploitation			
Frais d'administration	927	759	723
Développement de projet	-	173	-
Frais financiers	307	126	117
Amortissement des immobilisations corporelles	45	55	108
	1 279	1 113	948
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	(873)	(810)	113
Impôts sur les bénéfices	-	3	1
Bénéfice net (perte nette)	(873)	(813)	112

Il ressort de ce tableau les éléments suivants :

- La marge brute s'est avérée largement insuffisante pour couvrir les frais d'administration, lesquels ont continué à augmenter malgré une diminution du chiffre d'affaires;
- En raison de l'augmentation importante des dettes, les frais financiers ont plus que doublé en 2018 par rapport aux exercices précédents, réduisant davantage la marge de manœuvre de la Débitrice.

3. RELATIONS D'AFFAIRES ANTÉRIEURES AVEC LA PARTIE PROPOSANTE

Avant le dépôt de la présente procédure, Raymond Chabot inc. n'avait fourni aucun service à la Partie proposante, de nature à se placer dans une position potentielle de conflit d'intérêts.

4. SOMMAIRE DE LA PROPOSITION

La présente section résume la proposition.

En cas de divergence, le texte de cette dernière doit prévaloir sur le présent sommaire.

Créanciers garantis

La proposition prévoit le paiement des créanciers garantis, en conformité avec les contrats actuels ou selon les ententes intervenues ou à intervenir avec chacun ou selon la loi.

Réclamations de la Couronne

Les réclamations de la Couronne seront payées en totalité, en sus du Montant offert pour distribution aux créanciers non garantis, avec les intérêts et pénalités y afférents en vertu des lois, règlements et décrets applicables, dans les six (6) mois suivants l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition.

Réclamation des employés

La proposition prévoit le paiement des sommes dues aux employés dans le cours normal des affaires.

Autres réclamations

La Partie proposante paiera au syndic, dans les 120 jours suivant l'approbation de la présente proposition, un montant global de 50 000 \$ pour acquitter les :

- Réclamations privilégiées;
- Réclamations ordinaires au prorata.

Le premier 250\$ dû à chaque créancier non garanti sera payé en totalité.

5. ÉTAT DE LA RÉALISATION ESTIMÉE

Selon les informations contenues au bilan statuaire de la Partie proposante, le dividende estimatif aux créanciers ordinaires serait le suivant :

(En 000 \$)	
Montant prévu à la Proposition	50
Moins :	
Réclamations de la Couronne	Assumées
Frais et débours du syndic	Assumés
Réclamations privilégiées	Devraient être à zéro
Montant disponible pour distribution aux créanciers	50
D'après la liste des créanciers, les créances visées s'élèvent à	1 542
Dividende estimatif	3,2%

6. ÉVALUATION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF DANS UN CONTEXTE DE FAILLITE

Considérant que les éléments d'actifs sont entièrement grevés en faveur des créanciers garantis décrits ci-dessous, aucun dividende n'est à prévoir en cas de faillite de la Débitrice.

Passif garanti et des créances possiblement prioritaires

Créanciers	Actifs en garantie	Montant des créanciers
Réclamations de la Couronne	Fiducies présumées	85
Desjardins	Créances et équipements	974
BDC	Universalité des biens	219
Investissement Québec	Universalité des biens	452
PME Montréal	Universalité des biens	126
Sous-total		1 771
Total		1 856

7. CONDUITE DE LA PARTIE PROPOSANTE

10.1 Enquête comptable

L'étude des opérations sous-évaluées et traitements préférentiels n'a permis d'identifier aucun événement litigieux.

10.2 États des projections sur l'évolution de l'encaisse et suivi des opérations

Depuis le dépôt de l'avis d'intention, le syndic a exercé son pouvoir de surveillance des affaires et des finances de la Partie proposante, conformément à l'article 50.4 (7) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, et a obtenu toute la collaboration nécessaire.

Depuis la dernière prorogation de délai, les opérations se sont déroulées dans l'ensemble tel que prévu aux prévisions budgétaires, les écarts entre le réel et le budget étant explicables essentiellement par le report de certaines ventes et certains débours prévus au budget

Du 17 novembre au 28 décembre 2018

Pour la semaine se terminant le	Réel	Projeté	Variation
Encaissements			
Comptes clients	-	-	-
Nouvelles ventes	123 043	162 000	(38 957)
Taxes de vente à remettre	14 838	14 838	0
	137 881	176 838	(38 957)
Débours			
Coûts de production / pigistes externes	153 031	187 287	34 256
Charges salariales			
Salaires	46 258	45 000	(1 258)
Déductions à la source	-	-	-
Autres	16 063	-	(16 063)
Frais de bureau			
Loyer	9 936	17 142	7 206
Électricité & Gaz	1 152	2 000	848
Télécommunications	1 399	2 000	601
Entretien	-	1 950	1 950
Autres, fournitures, location	-	4 500	4 500
Frais TI	658	2 000	1 342
Taxes de vente	-	-	-
Honoraires de restructuration	-	25 000	25 000
Honoraires professionnels	12 360	13 125	765
Frais financiers	6 250	10 000	3 750
	247 108	310 004	62 896
Avances bancaires - Début	(791 253)	(791 253)	-
Variation de l'encaisse	(109 227)	(133 166)	23 939
Avances bancaires - Fin	(900 480)	(924 419)	23 939

8. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Considérant que :

- Dans un contexte de faillite, aucun dividende ne serait attribué aux créanciers non garantis, ni même à ceux ayant un droit prioritaire en vertu de l'article 136 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;
- La somme de 50 000 \$ sera versée au syndic rapidement, soit dans les 120 jours suivant l'approbation de la proposition par le tribunal.

Nous considérons que la proposition est avantageuse pour l'ensemble des créanciers et recommandons donc son acceptation.

9. MARCHE À SUIVRE POUR LE VOTE SUR LA PROPOSITION

Vous trouverez sous pli une formule de preuve de réclamation ainsi qu'une formule de vote. Tous les créanciers doivent remplir cette formule de preuve de réclamation et joindre leur relevé de compte ou une copie des factures. Les créanciers qui ne prévoient pas assister ou être présents à l'assemblée du 28 janvier 2019 à 10 h peuvent également remplir et soumettre la formule de vote ci-jointe indiquant leur position, en faveur ou contre l'acceptation de la proposition.

Nous rappelons aux créanciers que pour voter sur la proposition, ils doivent déposer leur preuve de réclamation auprès du syndic avant le début de l'assemblée du 28 janvier 2019 à 10 h. Pour être acceptée, la proposition devra être approuvée par une majorité en nombre et une majorité des deux tiers (2/3) en valeur des créanciers de chaque catégorie, qui votent en personne ou par procuration à l'assemblée, par courriel à ReclamationMtl@rcgt.com, par télécopieur au 514-878-2100 ou par courrier.



AVIS À TOUS LES CRÉANCIERS/NOTICE TO CREDITORS

ENVOI DE PREUVE DE RÉCLAMATION/TRANSMISSION OF PROOF OF CLAIM

Nous vous informons que nous avons restructuré le traitement de nos preuves de réclamation. Nous vous encourageons à nous transmettre votre preuve de réclamation **par courriel ou par télécopieur** à l'adresse ci-dessous.

Please be advised that we are restructuring the management of our proofs of claim. We strongly encourage you to send your proof of claim **by email or by fax** to the following address.

Centrale/ Hub	Adresse/Address	No. de téléphone/ Phone no.	No. de télécopieur/ Fax no.	Adresse électronique/ Email
Commercial Montréal	600, rue de la Gauchetière ouest, bureau 2000, Montréal, QC, H3B 4L8	514-879-1385	514-858-3303	reclamationMtl@rcgt.com

Merci,

Thank you,

RAYMOND CHABOT INC.

Syndic autorisé en insolvabilité/Licensed Insolvency Trustee

FORMULE DE VOTATION

(alinéas 51(1)f) de la Loi

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : CIRCO DE BAKUZA CRÉATION S.A.

Je (*ou* Nous), _____ (*nom du créancier*), de _____ (*nom de la ville ou village*), créancier dans l'affaire susmentionnée à l'égard de la somme de _____ \$, demande au syndic agissant relativement à la proposition de Circo de Bakuza Création S.A., personne insolvable, de consigner mon (*ou* notre) vote _____ (**en faveur de** *ou* **contre**) l'acceptation de la proposition, faite le 7 janvier 2019

Fait à _____, le ____^e jour de _____ 2019.

Témoin_____
Créancier individuel_____
Nom du créancier qui est une personne morale

Par : _____

Témoin_____
Nom et titre du signataire autorisé**VOTING LETTER**

(paragraphs 51(1)f) of the Act

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF: CIRCO DE BAKUZA CRÉATION S.A.

I (*or* We), _____ (*name of creditor*), of _____ (*name of city, town or village*), a creditor in the above matter for the sum of \$ _____, hereby request the trustee acting with respect to the proposal of Circo de Bakuza Création S.A., an insolvent person, to record my (*or* our) vote _____ (**for** *or* **against**) the acceptance of the proposal, made on the January 7, 2019.

Dated at _____ this ____th day of _____, 2019.

Witness_____
Individual Creditor_____
Name of Corporate Creditor

Per: _____

Witness_____
Name and Title of Signing Officer



Raymond Chabot inc.

Dossier n° : 365779-001
Entré le :
Garanti :
Privilégié :
Ordinaire :

PREUVE DE RÉCLAMATION

(Article 50.1, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1)
et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Expédiez tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

Numéro civique	Rue	
Ville	Province	Code postal

Dans l'affaire de la proposition de :

_____ Circo de Bakuza Création S.A. (nom de la partie débitrice) de
_____ Montréal QC (ville et province) et de la réclamation de _____, créancier.

Je, soussigné, _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier), de
_____ (ville et province), certifie ce qui suit :

- Je suis le créancier de la partie débitrice susnommée (ou je suis) _____ (précisez le poste ou la fonction) de _____ (nom du créancier ou de son représentant).
- Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
- La partie débitrice était, à la date du dépôt de l'avis d'intention de faire une proposition ou de la proposition, soit le 25 octobre 2018, endettée envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle la partie débitrice a droit. **(L'ÉTAT DE COMPTE OU L'AFFIDAVIT ANNEXÉ DOIT FAIRE MENTION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES OU DE TOUTE AUTRE PREUVE À L'APPUI DE LA RÉCLAMATION.)**
- (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)**
 A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$
(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir de la partie débitrice à titre de garantie et :
(Cochez ce qui s'applique.)

- pour le montant de _____ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire;
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.
(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

- B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE _____ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs de la partie débitrice à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$, et dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexe une copie des documents relatifs à la garantie.)

D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$.
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)

E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de _____ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de _____ \$.

F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de _____ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de _____ \$.

G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE _____ \$

(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Autant que je sache, je suis lié (*ou* le créancier susnommé est lié) (*ou* je ne suis pas lié *ou* le créancier susnommé n'est pas lié) à la partie débitrice selon l'article 4 de la Loi et, j'ai (*ou* le créancier susnommé a) (*ou* je n'ai pas *ou* le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec la partie débitrice.

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus de la partie débitrice, les crédits que j'ai attribués à celle-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (*ou, si le créancier et la partie débitrice sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois*) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi : *(Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)*

7. ***(Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)***

Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.

Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le _____, à _____

Témoïn

Créancier

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Adresse électronique : _____

REMARQUES : Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

Lorsqu'une copie du présent formulaire est envoyée par voie électronique, par des moyens tels que le courriel, le nom et les coordonnées de l'expéditeur, comme indiqués sur le Formulaire 1.1, doivent figurer à la fin du document.

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie. Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.



Raymond Chabot inc.

Office no: 365779-001
Entered :
Secured:
Preferred:
Ordinary:

PROOF OF CLAIM

(Section 50.1, Subsections 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1), and Paragraphs 51(1)(e) and 66.14(b) of the Act)

All notices or correspondence regarding this claim must be forwarded to the following address:

Civic number	Street	
City	Province	Postal code

In the matter of the proposal of:

_____ *(Name of debtor party)* of
 Montréal QC _____ *(city and province)* and the claim of _____, creditor.

I, _____ *(name of creditor or representative of the creditor)*, of, _____ *(city and province)*, do hereby certify:

- That I am a creditor of the above-named debtor party (or that I am) _____ *(state position or title)* of _____ *(name of creditor or representative of the creditor)*.
- That I have knowledge of all of the circumstances connected with the claim referred to below.
- That the debtor party was, at the date of the notice of the intention to file a proposal or proposal namely the October 25, 2019 and still is, indebted to the creditor in the sum of \$ _____, as specified in the statement of account (or affidavit) attached and marked Schedule "A", after deducting any counterclaims to which the debtor party is entitled. ***(THE ATTACHED STATEMENT OF ACCOUNT, OR AFFIDAVIT MUST SPECIFY THE VOUCHERS OR OTHER EVIDENCE IN SUPPORT OF THE CLAIM.)***
- (Check and complete appropriate category.)***

A. UNSECURED CLAIM OF \$ _____
(other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act)

That in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor party as security and
(Check appropriate description.)

Regarding the amount of \$ _____, I do not claim a right to a priority.

Regarding the amount of \$ _____, I claim a right to a priority under section 136 of the Act.
(Set out on an attached sheet details to support priority claim.)

B. CLAIM OF LESSOR FOR DISCLAIMER OF A LEASE \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, particulars of which are as follows:
(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

C. SECURED CLAIM OF \$ _____

That in respect of this debt, I hold assets of the debtor party valued at \$ _____ as security, particulars of which are as follows:

(Give full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security, and attach a copy of the security documents.)

D. CLAIM BY FARMER, FISHERMAN OF AQUACULTURIST OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of \$ _____.

(Attach a copy of sales agreement and delivery receipts.)

E. CLAIM BY WAGE EARNER OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.3(8) of the Act in the amount of \$ _____ .

That I hereby make a claim under subsection 81.4(8) of the Act in the amount of \$ _____ .

F. CLAIM BY EMPLOYEE FOR UNPAID AMOUNT REGARDING PENSION PLAN OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.5 of the Act in the amount of \$ _____ .

That I hereby make a claim under subsection 81.6 of the Act in the amount of \$ _____ .

G. CLAIM AGAINST DIRECTOR \$ _____

(To be completed when a proposal provides for the compromise of claims against directors.)

That I hereby make a claim under subsection 50(13) of the Act, particulars of which are as follows:

(Gives full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

H. CLAIM OF A CUSTOMER OF A BANKRUPT SECURITIES FIRM \$ _____

That I hereby make a claim as a customer for net equity as contemplated by section 262 of the Act, particulars of which are as follows :

(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

5. That, to the best of my knowledge, I am (or the above-named creditor is) (or am not or is not) related to the debtor party within the meaning of section 4 of the Act, and have (or has) (or have not or has not) dealt with the debtor party in a non arm's length manner.

6. That the following are the payments that I have received from, the credits that I have allowed to, and the transfers at undervalue within the meaning of subsection 2(1) of the Act that I have been privy to or a party to with the debtor party within the three months (or, if the creditor and the debtor party are related within the meaning of section 4 of the Act, or were not dealing with each other at arm's length, within the 12 months) immediately before the date of the initial bankruptcy event within the meaning of subsection 2(1) of the Act: *(Provide details of payments, credits and transfers at undervalue.)*

7. ***(Applicable only in the case of the bankruptcy of an individual.)***

Whenever the trustee reviews the financial situation of a bankrupt to redetermine whether or not the bankrupt is required to make payments under section 68 of the Act, I request to be informed, pursuant to paragraph 68(4) of the Act, of the new fixed amount or of the fact that there is no longer surplus income.

I request that a copy of the report filed by the trustee regarding the bankrupt's application for discharge pursuant to subsection 170(1) of the Act be sent to the above address.

Dated at _____ this _____ day of _____

Witness

Creditor

Telephone No.: _____

Fax No.: _____

Email address: _____

NOTES: If an affidavit is attached, it must have been made before a person qualified to take affidavits.

If a copy of this form is sent electronically by means such as email, the name and contact information of the sender, prescribed in Form 1.1, must be added at the end of the document.

WARNINGS: A trustee may, pursuant to subsection 128(3) of the Act, redeem a security on payment to the secured creditor of the debt or the value of the security as assessed, in a proof of security, by the secured creditor. Subsection 201(1) of the Act provides severe penalties for making any false claim, proof, declaration or statement of account.

FORMULE DE PROCURATION GÉNÉRALE

(alinéas 51(1)e et 66.15(3)b) et paragraphe 102(2) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

Circo de Bakuza Création S.A. (Nom de la partie débitrice)

Je, _____, de _____
Nom du créancier Nom de la ville

créancier dans l'affaire susmentionnée, nommé _____, mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

Daté le _____, à _____

Témoin

Créancier

Nom du créancier qui est une personne morale

Témoin

Par _____
Nom et titre du signataire autorisé

GENERAL PROXY

(Paragraphs 51(1) (e) and 66.15(3) (b) and subsection 102(2) of the Act)

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF:

Circo de Bakuza Création S.A. (Name of debtor party)

I, _____, of _____
Name of creditor Name of town or city

a creditor in the above matter, hereby appoint _____, to be my general proxy in the above matter, except as to the receipt of dividends, with (or without) power to appoint another general proxy in his or her place).

Dated at _____ this _____ day of _____

Witness

Individual creditor

Name of corporate creditor

Witness

Per _____
Name and title of signing officer